M. Jules Roche observe que c'est l'homme politique qui lui a répondu.

M. Lebret dit qu'il a accepté, puis s'est approprié l'avis des hauts magistrats enquêteurs. C'est pourquoi il présente la loi actuelle qui est une mesure d'apaisement.

Le ministre s'attache ensuite à démontrer que la loi n'est nullement de circonstance. Il reprend tous les arguments déjà produits. Puis, répondant à une idée présentée hier par M. Bérenger, il explique quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne la possibilité d'annulation: il ne croit pas que l'annulation du procès de 1894, possible au début de l'affaire, le soit encore à l'heure actuelle.

Il faut maintenant s'en tenir à la décision prise par le précédent cabinet.

Même, si l'enquête de la cour de cassation contenait des faits nouveaux de nature à justifier une demande en annulation, cela ne pourrait se faire ; une difficulté s'élèverait alors, car, en déposant quant à présent une demande en annulation, on paraîtrait vouloir étouffer la revision.

L'orateur revient à nouveau et insiste sur le but d'apaisement qu'il s'agit d'atteindre. Il exprime l'espoir qu'en votant le projet, le Sénat voudra contribuer à ramener le calme dans les esprits.

Discours de M. Morellet

Le garde des sceaux, dit le sénateur de l'Ain, a prétendu qu'il ne s'agissait pas d'une loi de circonstance et, cependant, il n'a parlé que de l'affaire Dreyfus; il est certain d'autre part que tous les antirévisionnistes voteront la loi. Jusqu'à présent M. Lebret a figuré dans cette catégorie, du moins comme député — comme garde des sceaux il a invoqué l'autorité de M. Mazeau et de ses 2 doyens. J'ai vu dans les commissions mon opinion triompher souvent de celle de M. Mazeau. J'espère que j'aurai encore cette bonne fortune.

(Protestations à droite. — Applaudissements à gauche.)

On a voulu dessaisir le juge au moment même où il allait juger, pour lui substituer un juge dont on espérait une solution différente. (Très bien.) C'est la loi de circonstance dans tout ce qu'elle a de plus fâcheux. C'est l'intervention brutale du gouvernement entre le juge et le justiciable au moment où il allait peut-être profiter du jugement. (Approbation.)

A la Chambre, M. le président du Conseil disait qu'il importait peu que l'affaire Dreyfus fût jugée par la Cour de cassation, toutes chambres réunies, ou par la chambre criminelle seule. Ne voyez-vous pas que cette thèse va jusqu'à changer toutes les juridictions ?

Quant à l'opinion publique, elle est variable. M. le président du Conseil a lui-même changé d'opinion !

M. Morellet termine son discours, fréquemment applaudi, en disant que cette loi de circonstance porte atteinte aux principes les plus élevés de notre Droit.

DÉCLARATIONS DE M. DUPUY

M. Dupuy, président du conseil, monte à la tribune pour défendre le projet du gouvernement.

Il déclare, avec une emphase plutôt comique, qu'il a conscience des devoirs qui lui incombent pour défendre le patrimoine national de la Justice et du Droit.

En la circonstance, il s'agit de calmer les angoisses du pays, de faire l'apaisement. C'est pourquoi, dit-il, j'ai présenté un projet de loi, qui a été voté par une majorité républicaine à la Chambre. (Vives protestations à gauche. Exclamations ironiques.)

L'orateur déclare n'avoir obéi à aucune suggestion venant de l'armée. (Rumeurs à gauche. Mouvement.) Il affirme, sans rire, que la loi proposée n'est pas une loi d'exception. (Protestations.)

« Cette loi, dit-il, subsistera après l'affaire actuelle.

Elle augmente la garantie des justiciables. Nous ne voulons pas un arrêt que l'on puisse sus, cter, mais un arrêt devant lequel tous s'inclineront, sauf les fous et les révoltés. Une seule chose dirige le gouvernement : c'est le respect de la Justice et l'amour de la vérité. (Rumeurs et protestations sur plusieurs bancs.)

M. Dupuy termine en demandant au Sénat de voter la loi sans modification.

Le gouvernement, dit-il, ne pourrait accepter un rejet du projet, ni même un retard. »

Toute la droite applaudit le président du conseil qui paraît accepter avec joie les bravos des reactionnaires et des cléricaux les plus notoires.

Discours de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau dit qu'il n'est ni révisionniste ni anti-révisionniste ; il ne défend que la justice.

Il s'étonne que, pour la première fois, M. Dupuy ait posé au Sénat la question de confiance.

L'orateur se demande, comment une loi aussi incohérente a pu s'imposer.

On dit qu'on veut en finir et avec cette loi il faudrait recommencer l'enquête.

L'orateur est persuadé que la campagne contre la chambre criminelle continuera contre la Cour, toutes chambres réunies.

Il proteste contre l'intervention d'hommes politiques dans les affaires de la Justice. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Waldeck-Rousseau proteste contre la faiblesse du gouvernement et contre l'idée qu'il puisse y avoir des raisons d'État à invoquer.

« Il faut d'ailleurs craindre les revirements de l'opinion publique, le seul moyen pour les éviter c'est d'écouter sa conscience et de lui obéir.»

En descendant de la tribune, M. Waldeck-Rousseau est vivement applaudi par toute la gauche.

LE VOTE

La discussion des articles

Après le discours de M. Waldeck-Rousseau, la discussion générale est close.

Le Sénat décide par 155 voix, contre 125, sur 280 votants, de passer à la discussion des articles du projet du gouvernement.

Un contre-projet

M. Bernard demande la parole pour soutenir un amendement qui est un véritable contre-projet.

Sur la demande de plusieurs sénateurs, la séance est levée et renvoyée à demain, trois heures.

Votes de nos Sénateurs

Paris, 28 février. — Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de dessaisissement :

Ont voté pour : MM. Clayes, Alfred Girard, Huguet, Achille Déprez, Bouilliez, Ringot.

Ont voté contre : MM. Maxime Lecomte, Depreux, Trystram, Géry Legrand, Viseur.

Absent par congé : M. Emile Dubois.

La Tentative de Coup d'Etat

INTERROGATOIRE DE DÉROULÉDE

Paris, 28 février. — M. Paul Déroulède, accompagné de son avocat Me Oscar Talateuf et de son assistant, Me Le Senne, a été introduit ce après-midi à deux heures dans le cabinet du juge d'instruction Pasques.

L'interrogatoire de ce premier inculpé a duré de midi à six heures du soir.

L'interrogatoire a porté sur le point de savoir si l'acte de Déroulède était dû à une impulsion personnelle ou si l'incident de la caserne Reuilly était préparé de longue date et si Déroulède n'agissait pas pour le compte d'un tiers. On se trauverait alors en présence d'un complot nettement caractérisé.

Les perquisitions

M. Fabre, juge d'instruction, a commencé ce matin de bonne heure la dépouillement des pièces saisies, lors des perquisitions opérées dimanche. Ce dépouillement semble devoir être laborieux et long. Aussi ne peut-on fixer dès aujourd'hui la date à laquelle les individus, aux domicile desquels il a été perquisitionné, seront appelés à s'expliquer dans le cabinet du juge.

Correspondance Belge

Bruxelles, 28 février.

Drame sanglant à Mouscron. — Au cours d'une rixe survenue après boire, le nommé Van Eeckhont, demeurant au Bois-de-Chênes, a été frappé lundi soir, d'un coup de couteau dans le dos, par un nommé François Verbèke.

Le blessé est mort hier matin.

Le parquet de Courtrai s'est transporté sur les lieux.

Vol nocturne à Herseaux. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont dévalisé une importante boutique de cordonnerie, appartenant à M. Jules Marecaux.

Après avoir escaladé le mur du jardin et fracturé la porte, les voleurs ont amadoué les deux chiens en leur jetant du fromage.

Puis, ils ont coupé très proprement une vitre, fait jouer l'espagnolette de la fenêtre et ont fait main basse sur plusieurs milliers de francs en marchandises.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Mouscron, qui a ouvert une enquête.

Faits Divers

HORS RÉGION

DOUBLE ASSASSINAT

Bordeaux, 28 février. — Hier après-midi, à Saint-Mariens, canton de Saint-Savin, un nommé Maurice Girard, âgé de dix-neuf ans, tue son père et la domestique de ses parents Clémentine Neveu, âgée de dix-sept ans.

Le meurtrier tua d'abord son père, qu'on trouva étendu dans la cuisine, portant à la tête une horrible blessure faite avec une arme à feu ; puis il arma son fusil et alla dans les champs où travaillait sa mère avec la jeune domestique.

Il annonça à sa mère qu'il venait de tuer son père. Il se dirigea ensuite vers Clémentine Girard qu'il embrassa et, reculant de quelques pas, il tira sur elle un premier coup de fusil, qui ne porta pas, puis un deuxième, qui tua la jeune domestique.

Le meurtrier a pris la fuite et n'a pu encore être retrouvé.

On croit qu'il sagit d'un drame de jalousie.

UN DRAME MYSTÉRIEUX

Nancy, 28 février. — Un honorable commerçant de Nancy, M. Mathis, recevait le 8 janvier dernier une lettre de menaces, naturellemeut anonyme, dans laquelle on le sommait d'avoir à verser une somme de cinquante mille francs dans les huit jours, sinon que, à titre de premier avertissement, un homme serait tué dans un des faubourgs de Nancy, par une main inconnue, à la tombée de la nuit.

M. Mathis ne fut pas extrêmement inquiet au reçu de cette lettre ; sa premiere pensée fut qu'elle avait été écrite à l'instigation de sa femme, dont il s'est séparé, il y a quelque temps. Sa tranquillité fut de courte durée.

Au jour dit par le terrible correspondant anonyme, un jardinier du faubourg de Nancy, M. Pinglé était tué raide d'un coup de fusil.

Avant que le crime fut découvert, M. Mathis recevait une lettre lui annonçant que « sa victime a venait de tomber frappée à mort d'une balle au cœur. La lettre le menaçait en même temps de voir bientôt arriver son tour, s'il ne versait pas les cinquante mille francs.

Ce fut pendant huit jours, de la part de la police et du parquet, un véritable affolement; mais on ne put découvrir la moindre trace des auteurs de l'assassinat de Pinglé et des lettres de menaces adressées à M. Mathis. On ne pouvait douter cependant de la connexité existant entre les deux affaires.

M. Mathis acheta des chiens de garde, fit barricader sa maison, griller ses fenêtres ; de nombreux agents montèrent la garde à sa porte, et les menaces n'ont pas encore été exécutées.

Mais les craintes subsistent et le parquet de Nancy vient de se décider à publier des autographes des lettres reçues par M. Mathis.

Les magistrats espèrent que cette publication peut amener la reconnaissance de l'écriture des personnes qui auraient été en correspondance avec l'auteur des lettres.

En attendant, les lettres de menaces continuent et M. Mathis en perd le sommeil.

DANS LA RÉGION

LE FORFAIT DE FLAMIDIEN

On n'a pu accuser l'école sans Dieu, les mauvais journaux et les livres mal pensant d'avoir incité l'auteur du crime de Lille. Son forfait d'ailleurs relève d'une toute autre inspiration que de celle qui peut venir de lectures mêmes légères. Dans aucun roman bourgeois ou populaire on ne peint d'aussi écœurants forfaits. Cette fois, du moins, ce ne sont pas les feuilletonnistes que l'on mettra sur la sellette.

C'est *évidemment* le système de *contingence* forcée qui a poussé le misérable religieux hors de la nature. « Qui veut faire l'ange fait la bête », dit Pascal, et c'est en voulant escalader le ciel que les hommes trop souvent deviennent des monstres.

D'ailleurs, je ne crois pas que, même en dehors des spécialistes comme le Frère Flamidien, les feuilletons aient jamais égaré beaucoup d'individus jusqu'à les conduire au crime. On a prétendu que certains romanciers à grandes allures dramatiques étaient de véritables professeurs es-meurtres. En prétendant cela, on ne les flatte pas ; ils auraient, si l'on pouvait établir cette complicité morale avec les assassins des élèves bien indignes d'eux et qui profiteraient bien mal des leçons de choses.

Ce qui frappe en effet, quand on analyse un crime, c'est, la plupart du temps, la bêtise du criminel. Passe encore, quand il s'agit de crimes passionnels, mais même les attentats qui ont pour but l'argent des victimes, l'or rougissant dans le sang, sont machinés en dépit du sens commun. Je ne le regrette pas, au contraire. Mais, il faut bien le constater, les coupables se laissent prendre plus souvent par leur maladresse que par la subtilité des magistrats.

Il n'y a pas un feuilletonniste amenant coup-coupés les surprises du « prochain numéro » qui consentirait à être considéré comme l'inspirateur des Cabara, des Aubert, des Eyraud. Morale à part, bien entendu, il ne s'agit que des moyens pratiques des facultés inventives de l'assassin. Il n'y a si mince romancier qui ne soit, à côté d'eux, grand clerc.

Je ne sais où j'ai lu l'histoire d'un assassinat singulier qui montrera la fertilité d'expédients des écrivains adonnés au genre. Je regrette de ne pouvoir citer le nom de l'auteur, il mériterait une mention.

Il s'agissait, dans son roman, de faire disparaître une paralytique, laquelle, ayant testé, n'avait plus, pensait son héritier, rien d'utile à faire dans ce bas monde. Sa vie était des plus simples, toute végétative. Clouée dans un vieux fauteuil, sans nul mouvement, elle passait les jours dans une chambre delabrée comme elle et qui portait la marque de son avarice. Un décor qu'on eût dû exigé par Molière. Le fauteuil était adossé à une armoire antique, dont les pieds de devant étaient rongés par le temps et le meuble ne tenait plus debout que grâce aux cales qui, tant bien que mal, étayaient en masse.

La vieille femme avait aussi un petit chien — gourmand comme tous les chiens de vieille femme.

L'héritier, qui était un avisé topographe et qui connaissait l'amo des lieux, ne s'amusa pas à étrangler sa parente, à la poignarder, à l'empoisonner vulgairement. Il étudia la disposition des lieux et résolut de spéculer sur la gourmandise du chien. A cet effet, choisissant le moment où la paralytique dormait encore dans son grand lit, il remplaça par des morceaux de sucre les cales qui étayaient l'armoire. Vous devinez ce qui arriva. Tragique tableau !

On transporta la pauvre vieille dans un fauteuil inamovible, près de l'armoire qui ne tenait plus que grâce au sucre, que le petit chien lécha. Le sucre fond. L'armoire chancelle et tombe. Elle écrase la testatrice et voilà la succession ouverte.

Naturellement, on crut à un accident. Jamais la police ne devina — et comment y serait-elle parvenue — le crime abominable, mais ingénieux, commis par l'héritier avide. J'ajouterai que l'auteur ne le laissa pas impuni, car la morale et la justice ont toujours le dernier mot dans les feuilletons, c'est même ce qui les distingue le plus de la vie réelle.

Et voilà comment opèrent nos romanciers quand ils s'y mettent ! N'ont-ils pas l'art d'utiliser les meubles à un bien plus haut degré que les tristes hères qui ne savent même pas clouer une caisse ou boucler une malle sur un cadavre ? Pas de comparaison, n'est-ce pas ?

A un autre point de vue, la lecture des romans populaires que l'on a si souvent chargé de tous les péchés du peuple, est bien moins dépravante que certaines idylles. Si le bon frère de Lille avait lu tous les jours son feuilleton au lieu de lorgner les petites anges équivoques des images dentelées et les chérubins tentateurs dont sont illustrés les livres pieux, il ne serait pas devenu un littérateur très distingué, mais il aurait peut-être quitté le célibat et la soutane pour se mêler à la vie. Il aurait fait un mariage romanesque peut-être et aurait eu beaucoup d'enfants.

Cela vaut mieux assurément que de les voler et les étrangler.

N'est-ce pas aussi l'avis de la *Croix* ?

Assassinat de Madame Devernay-Thérin

A TOURCOING

Arrestation de Dubois

Hier matin, vers 11 heures 1/2, un individu âgé d'environ 25 à 28 ans, coiffé d'une casquette et chaussé de sandalles, s'est présenté au poste central de police à Roubaix, en déclarant ; « Je me nomme Henri Dubois, je n'ai pas de domicile fixe, coffrez-moi.

A toutes les questions qui lui furent posées il répondit : « Je ne veux rien vous répondre; je ne parlerai qu'à Lille, devant le juge d'instruction et Denise Debourque. »

Comme notre individu semblait ivre, on attendit qu'il cuvât son vin et on l'interrogea alors de nouveau : il confirma ses premières déclarations.

Le parquet a été prévenu télégraphiquement et on saura aujourd'hui si on a affaire à l'amant de la servante assassin ou à un ivrogne fumiste.

Cet homme, bien que souillé de boue, porte des vêtements très convenables.

Serait-ce le complice de Denise ?

La version la plus généralement adoptée, c'est que Denise a accompli seule son crime, agissant à la suite de la menace faite par sa patronne, — qui l'avait pincée en flagrant délit de vol, — de la faire livrer à la police, si son fils qui devait venir le lendemain de Gorgue.

Elle aura pris peur et aura accompli son crime dans un moment de folie.

D'autres disent, et cela est assez vraisemblable, que la bonne allait près du lit pour voler sa patronne. Cette dernière, s'éveillant brusquement, aurait crié, et Denise, perdant la tête, lui aurait asséné sur le crâne un coup terrible, avec le vase de nuit qui s'est brisé.

L'idée d'un complice « actif » paraît devoir être écartée.

UN NOYÉ A COURRIÈRES

Serait-ce un crime ?

Des renseignements qui nous sont parvenus de divers côtés, il semblerait résulter que la mort du malheureux Lebacq Louis-Hubert n'est pas le résultat d'un accident, mais plutôt la fin tragique d'une discussion qui aurait pris naissance dans un estaminet de Carvin dit : « A la Coupe de Terre », où la victime ne manquait jamais de se rendre lorsqu'elle allait à Carvin.

Une rivalité d'amourette existait depuis un certain temps entre le malheureux Lebacq et un jeune Carvinois. Celui-ci aurait dimanche dans l'après-midi tenu des propos qui, s'ils sont confirmés, ne manqueraient pas d'attirer l'attention de la justice de ce côté.

Voici ces propos, racontés par un jeune homme de Carvin, nommé Rayeux Adolphe, âgé de 24 ans, ouvrier mineur, au sieur Bacquet Pierre-Ignace dit « Mon Ami », ouvrier mineur, travaillant à Carvin et habitant sur le territoire d'Harnes, à ses confins, près de la gare de Courrières. Le rival du jeune Lebacq, aurait dit, en le voyant arrivé dimanche dernier : **Mon homme est encore venu. Il ne viendra bientôt plus s'y vas l'arranger ?**

D'un autre côté, le nommé **Dépierry** Gaston, batelier, dont le bateau se trouvait amarré en amont du petit pont de la Souchez, aurait déclaré, chez le nommé Ripoton François, cabaretier, près de la fosse N° 8 des mines de Courrières, que, s'en retournant à son bateau, dans la nuit du dimanche au lundi, vers les 1 h. 1/2 du matin, il avait précipitamment embranché le petit chemin de contre halage du canal, pour éviter une rixe qui avait lieu sur le pont entre plusieurs individus ?

De tous ces faits, il résulte qu'une information est nécessaire pour donner satisfaction à l'opinion publique qui penche plutôt vers l'hypothèse d'un crime et aussi pour découvrir et châtier le coupable, si coupable il y a.

LA GRÈVE

DES FAIENCIERS

A SAINT-AMAND

Un nouveau Fourmies. — Scènes sanglantes. — Les méfaits des gendarmes. — Une vieille de soixante-quinze ans et une ouvrière grièvement blessées. — Arrestation d'une mère de douze enfants.

La journée d'hier, mardi, a été marquée par des scènes de la dernière violence de la part des gendarmes à cheval.

Nous n'avons pas, avant de donner sur les événements d'hier, des *renseignements impartiaux*, a rappeler à nouveau le calme absolument admirable dont font preuve les grévistes faienciers. Tous les journaux sont unanimes à rendre cette justice aux ouvriers, qu'ils n'ont à aucun moment, atteint brutalement à la liberté du travail, ni commis aucune violence.

Une manifestation

Or, vers six heures et demie, hier matin, les faienciers en grève s'étaient rendus aux abords de la faienceric Lebacqz et Bouchart, et manifestaient contre les ouvriers se rendant malgré tout au travail.

Des gendarmes à cheval en grand nombre barraient la route et le Pont de Valenciennes et protégeaient les abords de l'usine, qui se serait bien passé, sans dommage, de leur protection.

Il est évident, et tous ceux qui ont vu des manifestations le savent, que la présence de la cavalerie est une provocation — et si une *violence quelconque* vient de la foule, c'est généralement contre les gendarmes à cheval qu'elle est dirigée.

Pourtant, et c'est chose presque inexplicable, *aucune* violence ne fut commise par les manifestants.

Et pourtant aussi, — sous prétexte de dégager la rue, de faire « circuler » ce groupe qui ne faisait, en somme, rien de mal, les gendarmes chargèrent avec la douceur et le sang-froid dont ils sont coutumiers.

Renversée et piétinée. — Un petit Fourmies

Une pauvre vieillie de 75 ans qui se trouvait là — c'est dire que la foule ne se ruait pas à l'assaut de l'usine — fut à ce moment renversée et piétinée par les chevaux des gendarmes.

C'est Mme Louise Morin qu'elle se nomme.

Les gendarmes ne se dérangèrent pas pour si peu et continuèrent leur charge terrible, sous les huées de la foule.

Mme Morin fut relevée par des agents de police et transportée sur une civière à l'estaminet du « Petit Cuirassier ». Elle avait une plaie béante, à la face, près de l'œil, et un bras cassé.

La foule

Devant de pareilles brutalités la foule devint houleuse. Le bruit qu'il y a des blessés se répand rapidement et surexcite les esprits.

Une femme de 53 ans, Mme Dutrieux Léon, née Juliette Lepinoy, qui n'avait jamais subi aucune condamnation, interpella avec un groupe d'ouvrières en grève, une faienciere qui allait au travail et se vit arrêter pour entrave à la liberté.

Cette dame, qui est mère de 12 enfants, dont la plupart sont faienciers, n'avait certainement pas fait plus que les autres. Il fallait une victime !

Deux gendarmes l'empoignèrent et la mènèrent avec la dernière violence dans l'estaminet Sauriaux Alfred, où, pour se remettre d'un aussi bel exploit, ils absorbèrent un grand verre de genièvre.

La fille de la femme Dutrieux, Léontine, qui s'approchait de l'estaminet pour voir sa mère fut repoussée avec une brutalité inouie par un des deux héros à baudrier qui la **saisit par le cou.** Les traces bleuâtres des doigts de la maréchaussée sont, nous affirme notre correspondant, parfaitement visibles sur la gorge de la jeune fille.

Pendant ce temps, la colonne des grévistes très surexcités, criait aux gendarmes : «Voulez-vous tuer les ouvriers ! » « C'est Fourmies ! » « Vive la grève ! »

Les charges se succédaient.

Une jeune ouvrière, enceinte de sept mois est renversée et piétinée. Son état est grave.

Une autre femme qui est arrêtée, est retirée des mains des gendarmes par les grévistes. Les revolvers sortent des fontes et sont braqués sous le nez des manifestants les plus proches qui bloqués par la foule ne peuvent reculer malgré leur frayeur.

Les gendarmes ont été, nous affirme-t-on, jusqu'à mettre leur coupe-chou jusque dans la bouche d'une femme pour la faire reculer.

La prisonnière emmenée

A midi seize gendarmes à cheval conduisent jusqu'au tramway, la femme Dutrieux qui est accompagnée par les clameurs sympathiques de la foule et par les cris « A bas Fourmies ! »

Toutes les femmes présentes sanglotent.

A son arrivée à Valenciennes, la femme Dutrieux est immédiatement déférée au tribunal correctionnel, qui comme une véritable cour martiale la condamne illico à **un mois de prison** pour entrave à la liberté du travail. Elle a été écrouée sur l'heure.

Dernières nouvelles

MM. Lebaqz et Bauchard pour éviter les scènes de violence du matin ont fermé leur usine.

MM. Sirot, maire, et Raviart, adjoint au maire, sont allés trouver le sous-préfet de Valenciennes pour le prier d'intervenir auprès des pouvoirs publics.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le bruit court avec persistance que Madame Louise Morin serait **morte des suites de ses blessures.** Dans tous les cas, nous savons que le docteur Corez qui lui a donné les premiers soins a trouvé son état très grave.

A sept heures et demie, les grévistes se sont réunis au Salon Amandinois et ont décidé à l'unanimité la continuation de la grève.

M. M.

Merci !

Le citoyen Siauve-Evausy a reçu du secrétaire général du syndicat des faienciers le télégramme suivant :

« Au nom de tous les grévistes faienciers, nous vous remercions d'avoir été l'intermédiaire entre eux et tous les prolétaires de la région. Merci à vous ! Merci à tous ceux qui, dans un magnifique élan de solidarité ouvrière nous donnent le moyen de lutter contre le patronat capitaliste. »

Le secrétaire-général.
BAPTISTE Victor.

LE CERCLE RADICAL-SOCIALISTE DE LILLE

Nous recevons la communication suivante :

« Le Cercle Radical-Socialiste, s'engage à donner cinq francs par semaine, pendant toute la durée de la grève. De plus il invitera tous ses amis à répondre individuellement à l'appel du *Réveil du Nord* en faveur des faienciers. »

Le Président,
Docteur DOUCHE.

A la Maison du Peuple

La réunion que nous avons annoncée a eu lieu, hier, à la Maison du Peuple. Des huit heures, trois cents personnes étaient assemblées dans la grande salle des conférences.

Le bureau constitué, le citoyen Siauve a la parole.

Discours de Siauve

Eloquemment notre rédacteur en chef fait l'historique de la grève, que tous nos lecteurs connaissent.

A la férocité patronale, les faienciers de Saint-Amand ont opposé la solidarité prolétarienne. C'est à six heures et demie que le crime patronal a été commis; à sept heures l'usine était vidée.

Et Siauve rappelant comment a été violée la loi, par le luxembourgeois Foischeid, montre comment cette même loi protège les victimes du féroce capitaliste.

La venue des gendarmes à cheval, contre laquelle il a protesté dans le *Réveil*, déjà a fait des victimes. Une femme de 65 ans renversée dans une charge de cavalerie a été grièvement blessée. Une autre femme, enceinte de sept mois, a été piétinée. Enfin une femme, mère de douze enfants, a été arrêtée, conduite, menottes aux mains ! à Valenciennes et condamnée, séance tenante, par un tribunal impitoyable, à un mois de prison.

Et comme il convient, l'orateur flagelle le régime qui permet de telles atrocité. Demain, dit-il, entouré des élus socialistes, je serai à St-Amand entre les gendarmes et les grévistes.

Le remarquable discours de Siauve se termine par un vibrant appel à la solidarité prolétarienne. Tous les travailleurs soutiendront de leurs gros sous les grévistes de St-Amand.

Les autres discours

Les citoyens Ghesquière, Devraigne et Devernay se succèdent à la tribune.

Tous qualifient comme il convient la férocité du luxembourgeois, qui exploite le travail français; l'attitude de l'autorité qui, suivant l'expression de Siauve, provoque les grévistes, par l'envoi de gendarmes à cheval qui foulent aux pieds de leurs bêtes, la foule qu'ils regardent du haut de leur selle.

Tous en appellent à la solidarité ouvrière qui doit permettre la résistance des grévistes luttant pour le droit et la justice, contre un patron sans conscience.

Par acclamation, un ordre du jour est voté: Les auditeurs s'engagent à soutenir de leur obole les grévistes de St-Amand et à faire dans leur entourage la propagande la plus active en faveur des faienciers.

Une quête faite à la sortie a produit la somme de 22 fr.

A ANZIN

Nous apprenons que sur l'initiative du Parti Ouvrier d'Anzin un grand mouvement de sympathie en faveur des grévistes de St-Amand s'est manifesté par l'empressement des travailleurs à verser leur obole sur les listes que le citoyen Thiétard, secrétaire général a mis en circulation dans la commune.

Nous espérons que la ville d'Anzin se montrera à la hauteur de sa renommée et fournira largement sa part à l'œuvre de solidarité ouvrière que nous avons entreprise.

Pour les grévistes

5e LISTE

Denain. — Deux anti-Flamidiens.	2,00
Comité d'Haubourdin	5,00
Boulé à Lille	1,00
Après une chanson chez Caillaud.	1,00
Un groupe de camarades	3,00
Ileu	0,50
Quête par Derlaux, d'Armentières	3,50
Quête par Prolo à la G. l'Avenir	7,10
Maurice Ghesquière	0,50
Reste de compte chez Ghesquière	0,45
Chambre syndicale de la tonnellerie	6,75
Quête entre amis chez Vanhouten.	1,15
Remis par Théry	10,60
Les perniciers de la route d'Arras.	1,50
Des amis de Pérenchies	3,20
Soisson	1,00
Quête après la réunion mensuelle du P. O. à Mons-en-Baroeul	4,00
Delphin Dumortier à Tourcoing.	2,00
Quête à l'Union de Lille	15,15
Un vieux républicain, combattant de 1848	0,50
Victor Deplanck	5,00
Leon Dajeunerie	1,00
Lauberte-Semeria	1,00
Emile Kilmoes	1,00
Eugene Ghesquière	1,00
Les becs salés des tabacs.	0,75
Delevoye (liste N° 110)	1,00
Faienciers de Fives-Lille pour encourager leurs camarades de St-Amand (1er versement)	40,00
Comité de Fives, rue des Processions	2,80
Produit d'une quête par le citoyen Brouwers, de la Madeleine.	6,55
Un groupe d'ouvriers carrossiers	1,10
Un groupe d'ouvriers verriers à bouteille d'Escaupont (1er versement)	11,00
Quête après la réunion mensuelle du groupe du P. O. La Fraternelle, à Valenciennes	3,75
Mathil le Siauve	0,50
Georges Siauve	0,50
Quête par un syndiqué des tabacs après une chanson.	2,00
Léon Proust, Lille.	2,00
Cercle radical socialiste (1er versement)	5,00
La solidarité fidèle à sa devise : Combattre le triple despotisme des rois, des prêtres et du capital	15,00
Réunion de la Maison du Peuple.	22,00
Après une chanson socialiste au Point du Jour chantée par Schoonheere Eugène	1,00
Un socialiste, cour Jacques.	0,25
Le chanteur	0,50
Righeboom	0,25
Liste n° 5 remis à Kehl, Valenciennes.	21,65
Total.	216,50
Report des listes précédentes	520,95
Total général.	737,45

Dernière Heure

L'INCIDENT BÉRENGER - BEAUREPAIRE

Paris, 28 février. — Q. de Beaurepaire, le magistrat flétri à la Chambre et au Sénat, met flamberge au vent.

On annonce, en effet, qu'à la suite du discours prononcé lundi au Sénat par M. Bérenger, Q. de Beaurepaire a décidé de lui demander réparation par les armes.

FEUILLETON DU 2 MARS. — N° 146

LA JOUEUSE D'ORGUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIEME PARTIE

LA PETITE MARTHE

II

— Mais aura-t-elle donc besoin de travailler ?... Vous savez bien que Marthe sera riche... Elle n'aura rien à redouter de l'avenir... — Vous parliez tout à l'heure de misère et de gêne, mon bon Magloire... cela ne m'effraye point puisque cela ne peut nous atteindre, puisque l'enfant sera maîtresse d'une fortune... — Ce qui m'effraye, moi, c'est de penser que la pauvre chérie sera forcée de passer sa vie auprès d'une grand'mère infirme... et en pensant à cela je me dis que mieux aurait valu pour elle que je trouve la mort à l'usine de Saint-Ouen...

Un assez long silence suivit ces paroles, coupé seulement par le faible bruit des sanglots contenus de Marthe.

Magloire le rompit.

— Madame Sollier, — dit-il, — écoutez-moi... écoutez-moi avec courage et surtout avec calme.

Véronique l'interrompit.

— Un mot, d'abord, — fit-elle, — je vous écouterai ensuite, et je vous promets d'avoir beaucoup de courage et de calme... — Mais, avant tout, répondez à une question...

— Laquelle ?

— Marthe vous a-t-elle remis, après la mort de M. Vernière, le peloton de laine dont elle connaissait le contenu ?

— Oui, elle me l'a remis !...

— Vous savez alors ce qu'il cachait ?

— Oui... et c'est à ce sujet que je vais m'expliquer, en vous instruisant de tout ce qui s'est passé...Et c'est pour cela que de nouveau je vous recommande le calme et le courage...,

IV

— Parlez, parlez sans crainte, mon bon Magloire ! — dit Véronique. — Tout ce que vous pourrez m'apprendre sera bien peu de chose à côté du malheur qui me frappe.

— Vous savez déjà que M. Vernière est mort — reprit le manchot. — Par qui l'avez-vous su ?

— Par le docteur Sermet.

— Mais savez-vous aussi que les bâtiments de l'usine, à part le pavillon que vous habitiez et que son isolement mettait à l'abri, ont été la proie des flammes ?

— Tous les bâtiments ont été détruits ? — demanda Véronique haletante.

— Oui.

— Il n'en reste rien ?

— Des amas de décombres, voilà tout ce qu'il en restait... — Les secours n'ont point manqué, mais ils sont arrivés trop tard...

— L'habitation particulière de M. Vernière ?

— Anéantie comme le reste ! — Les assassins, qui étaient en même temps des voleurs, ont allumé l'incendie dans l'espoir de supprimer les traces de leur crime, mais malgré les mesures prises, le mobile de ce crime apparaît lumineux comme le soleil ! — On avait forcé le coffre-fort de votre patron contenant toute sa fortune et volé cette fortune ! — Par une accumulation de circonstances fortuites et déplorables, l'usine n'était assurée et l'incendie, succédant au vol, complétait la ruine de M. Vernière et celle de sa fille en même temps... — Les terrains sur lesquels l'usine était construite, et quelques milliers de francs déposés au Crédit lyonnais, voilà tout ce qui reste à cette pauvre enfant habituée à vivre largement et à compter sur le plus riche avenir...

« C'est à très peu de chose près la misère complète.

« Que faire en présence d'une aussi effroyable catastrophe ?

« A qui pourriez-vous réclamer le dépôt fait par le père de Marthe à M. Vernière ?

« Vous adresserez-vous à l'orpheline qui ne possède rien ?

« Ce serait à la fois cruel et inutile...

« Le crime qui a ruiné Mlle Aline Vernière ruinait Marthe en même temps.

« Vous m'avez dit que ce père, après son acte de tardive réparation, ne pourrait désormais rien pour sa fille...

« Il ne faut donc plus compter, pour vous assurer une vieillesse tranquille, que sur votre chère petite Marthe, et aussi sur moi...

« Mais au moins ces deux-là ne vous manqueront jamais !

Véronique, oppressée, respirant péniblement, avait écouté avec stupeur le joueur d'orgue.

Quand il eut achevé, elle murmura lentement, d'une voix à peine distincte :

— Ruinées ! — Marthe comme la fille du patron !... ruinées !...

Puis, au bout d'une seconde, elle reprit avec fièvre :

— Après ?... — Dites-moi tout ! — Si la fortune de Marthe est à jamais perdue, il me sera peut-être donné, du moins, d'aider à découvrir les misérables qui ont frappé M. Richard et moi, et réduit à la misère deux enfants !!

— Comment pourriez-vous faire cela ? demanda vivement Magloire.

Véronique prit son front dans ses mains avec un geste désespéré.

— Hélas ! s'écria-t-elle, je ne le pourrai pas ! j'oubliais que je suis aveugle !

— Vous vous êtes trouvée en contact avec l'un des assassins...

— Oui.

— Dans quelles circonstances ?...

— Je ne dormais pas... — je fus épouvantée brusquement par un coup de feu, par des cris, par des lueurs d'incendie... — Je quittai précipitamment mon pavillon pour aller me rendre compte de ce qui se passait.

« Un homme effaré sortait du couloir conduisant au cabinet de M. Vernière.

« Je me jetai sur cet homme pour l'empêcher de fuir, et j'appelai au secours...

— Une lutte alors s'engagea entre vous et l'assassin ?

— Oui... — Il voulait se dégager... — Ses vêtements que j'avais saisis et auxquels je me cramponnais craquient sous mes efforts, mais quoique sa vigueur fût double de la mienne, je ne lâchai pas prise...

— Un bec de gaz éclairait la cour ; par conséquent, pendant la lutte, vous avez vu l'assassin ?

— Je l'ai vu, et je l'ai reconnu...

— Reconnu ! — répéta Magloire étonné.

— Certes !

— Vous le connaissiez donc ?

— Trois jours auparavant il s'était présenté deux fois du suite à l'usine... je l'avais introduit dans le cabinet de M. Vernière et celui-ci, après son départ, me défendit de le laisser jamais, sous quelque prétexte que ce fût, arriver jusqu'à lui...

— Cet homme vous avait-il dit son nom ?

— Oui.

— Vous en souvenez-vous ?

— Et je m'en souviendrai toujours !... — Il s'appelait, m'a-t-il dit, Fritz Leymann...

— C'est un nom allemand, cela ?

— Je ne sais pas...

Magloire poursuivit :

— En luttant contre ce scélérat, en vous cramponnant à ses vêtements, n'avez-vous pas senti sous vos mains un corps étranger, un objet métallique sur lequel se sont crispés vos doigts ?...

— Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Vous le saurez. — Rappelez bien vos souvenirs...

Véronique réfléchissait.

— Oui... oui... fit-elle tout à coup. — je me souviens... — L'homme se débattait... à un moment il all